



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/63

Objet : Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2019

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,

Vu la délibération n° 2018/50 approuvant le budget initial de l'EPF de la Vendée pour l'exercice 2019,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la liste des aides sur fonds propres d'un montant de 5,8 M€ à déposer à la caisse des dépôts et de consignation.
- approuve, à l'unanimité, le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2019, annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ